

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 février à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 31 janvier 2025

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017 – 251704599 – 2025_02
18-D-2025-007-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 20/02 / 2025**

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET		X
Monsieur Joël PAPINEAU représenté par M ^{me} GRANDILLON	X	
Madame Claude BALLOTEAU	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	
Monsieur Régis JOUSSON	X	
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	X	
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes		X

Secrétaire de séance : N. PETIT

Objet : Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et la vente de produits – Tarifs

CONSIDERANT la délibération du Comité syndical n°D_2024_017 du 26 mars 2024 relative aux tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2024,

CONSIDERANT la délibération du Comité syndical n°D_2024_024 du 25 juin 2024 portant approbation de tarifs complémentaires relatifs aux produits dérivés de l'exposition « Brouage se la raconte ! »,

CONSIDERANT la délibération du Comité syndical n°D_2024_026 du 8 novembre 2024 portant approbation à l'adhésion du Syndicat mixte au dispositif Pass culture, part individuelle et part collective,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la politique tarifaire ainsi que la liste des objets et expositions,

Après en avoir délibéré,
Le Comité syndical :

DECIDE :

- de fixer les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} mars 2025 :

. Objets

Livret « Enfant »	3 €
Livret « Glacière » ou « Halle aux Vivres »	2€
3 livrets (Enfant + Glacière + Halle)	5 €
Catalogue d'exposition (« Les Arsenaux » ou « L'art de se défendre », « Ex-Voto »)	4 €
2 catalogues d'exposition (« Les Arsenaux » et « L'art de se défendre »)	6 €
« Le Marais » de Thierry GIRARD	5 €
« Portrait de Brouage » - Catalogue ZAUREL	3 €
Livre « Champlain ou les portes du nouveau monde »	25 €
Livre « Itinéraires québécois en Charente-Maritime »	10 €
Livre « Champlain : Naissance de l'Amérique française »	25 €
Livre « La pêche à pied sur l'île d'Oléron »	25 €
Echauguette à poser	10 €
Porte-clés Echauguette	6 €
Porte-clés citadelle	6 €
Set de coloriage	4 €
Crayon de papier	2 €
Carte postale	1,50 €
Carte postale ancienne	1 €
BD <i>Brouage se la raconte !</i>	10 €
Mug bicolore	8 €
Gourde	7 €
Tote bag	8 €
Eventail	6 €
Magnet	4 €

Animations : Scolaires, étudiants, centres de loisirs, IME y compris le dispositif Pass Culture

- . ½ journée : 3,50 €/personne
- . Journée : 6 €/personne
- . Accompagnateur : gratuit

Animation hors les murs : mallette pédagogique : 50 € pour une séquence (matériel et frais de déplacement inclus).

Programme pédagogique "Habiter le marais" :

. ½ journée : 250 €/classe

. Forfait annuel pour matériel pédagogique : 80 €

. Jeu

Jeu animé sur réservation : 5 € pour une famille

Jeu de découverte : 3 € par équipe /famille

Animations Mardis famille et site de la Maison de Broue : Gratuit

. Entrée dans l'exposition de la Halle aux Vivres

Famille (dans la limite de 2 adultes et 1 à 3 enfants jusqu'à 17 ans inclus)	12,00 €
Adulte	6,00 €
Enfant (de 10 à 17 ans inclus)	3,00 €
Etudiant, demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	3,00 €
Groupe adultes (à partir de 10 personnes)	3,00 €
Groupe scolaires, étudiants, centre de loisirs (à partir de 10 personnes)	2,50 €
Groupe Office de Tourisme de Brouage (sur présentation d'un justificatif)	3,00 €
Enfant de moins de 10 ans	Gratuit
Personne en situation de handicap et son accompagnateur (dans la limite d'une personne)	Gratuit
Accompagnateurs de groupes adultes (dans la limite de 1 par groupe)	Gratuit
Journées Européennes du Patrimoine	Gratuit
Dans le cadre de la politique de communication du site et sur autorisation expresse de la Présidente du Syndicat mixte	400 entrées gratuites / an

. Locations des salles

. Auditorium :

- Organismes à but non lucratif :

. ½ journée (max. 6 h) : 150 €

. Journée (max. 12 h) : 200 €

- Autres :

. ½ journée (max. 6 h) : 200 €

. Journée (max. 12 h) : 400 €

. Salle de réunion de l'auditorium : Gratuit

La gratuité des locations de salles pourra être accordée aux membres du Comité syndical (Département de la Charente-Maritime, Communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Saint-Sornin) et à toutes structures participant à la mise en valeur du site de Brouage ou de Broue, sur décision de la Présidente.

. Location Meublés :

. 25 €/nuit toutes charges comprises jusqu'à 2 nuits

. à partir de la 3^e nuit, facturation à la semaine : 75 €/ semaine

. 200 €/mois

Les gîtes seront mis à disposition gratuitement pour tous intervenants qui participent au programme culturel 2025 et aux étudiants qui œuvrent à la connaissance du marais et de la citadelle de Brouage.

. Expositions : prêt à titre gratuit (valeur d'assurance)

- . Autour du golfe de Saintonge (1 700 €)
- . La Cistude d'Europe, une tortue à points !
Version 1 – dim 915x1600 mn avec maquette : 2 000 €
- . A bicyclette ! (3 750 €)
- . La Cigogne est là !
Version 1 – dim 915x1600 mn : 400 €
- . Les ailes du marais (900 €)
- . Martin-pêcheur, la flèche bleue du marais (180 €)
- . Songe d'une faune d'été (525 €)
- . D'héron dans l'eau (240 €)

- d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec les divers partenaires.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,

Catherine DESPREZ

